AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0759
FR0000073298-FS0289

5 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 avril 2017, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.[1] (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mars 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Asset Management (UK) Limited et JP Morgan Investment Management Inc. qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS, et détenir, pour le compte desdits clients, 2 181 230 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 4,82% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
JP Morgan Asset Management (UK) Limited	2 179 771	4,91	2 179 771	4,82
JP Morgan Investment Management Inc	1 459	ns	1 459	ns
Total JP Morgan Asset Management Holdings Inc.	**2 181 230**	**4,91**	**2 181 230**	**4,82**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IPSOS hors marché.

Au titre de l'article L. 239-I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, JP Morgan Asset Management (UK) Limited a précisé détenir par assimilation 8 622 actions IPSOS (prises en compte ci-dessus) résultant de 8 622 « contracts for differences » (CFD) sans échéance prévue, représentant autant d'actions IPSOS.

[1] Agissant pour le compte de clients sous mandat.
[2] Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 45 239 763 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.